

Conditions des services professionnels McAfee

1. Structure de l'accord. Les présentes Conditions des services professionnels (les « Conditions ») s'appliquent aux services fournis par McAfee, et notamment aux services afférents aux produits McAfee, (les « Services »). Les Services peuvent être détaillés dans un cahier des charges conclu par McAfee et le client (le « CDC ») ou (ii) tout autre document idoine de commande émise par le client, notamment, un bon de commande (la « Commande client ») pour les Services et tel que requis par McAfee. Pour éviter toute ambiguïté, le support technique n'est pas soumis aux présentes Conditions.

Le terme « Accord » désigne les Conditions et le CDC ou la Commande client.

Le terme « Client » désigne l'entité qui reçoit les Services.

« McAfee » désigne (i) l'entité McAfee appropriée telle que définie à l'Annexe A (Tableau du territoire) et qui est responsable à titre principal de l'exécution des Services sur le territoire où se trouve l'entité du Client ; ou (ii) l'entité McAfee telle que définie dans le CDC (le cas échéant).

Le terme « Territoire » désigne le pays où est immatriculée l'entité du Client.

2. Tarifs, paiement et exécution. Les frais liés aux Services sont définis dans le CDC ou la Commande client. Tous les délais de réalisation mentionnés dans le CDC ou la Commande client ne sont que des estimations pour la planification des ressources du Client et de McAfee. Le Client s'engage à régler toutes les factures dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation, sans avoir droit à compensation, demande reconventionnelle, retenue ou déduction. En cas de retard de paiement, McAfee se réserve le droit de facturer des intérêts dûs à l'échéance égaux (i) à minima à un et demi (1,5) % par mois ; ou (ii) du montant légal le plus élevé autorisé par la loi en vigueur, comptabilisé et calculé à compter de la date où le paiement est dû et jusqu'à son complet règlement. Les parties conviennent que l'accusé de réception de McAfee de la Commande client constitue l'acceptation de McAfee de ladite Commande. Sauf accord écrit contraire conclu entre les parties, le Client s'engage à planifier l'exécution des Services dans un délai d'un (1) an à compter de la date du CDC ou de la Commande client. McAfee est habilité à déléguer certaines de ses obligations contractuelles à des sous-traitants. Dans le cas où McAfee fait appel à des sous-traitants pour remplir ses obligations définies aux présentes, McAfee est entièrement responsable de la supervision et de la direction de l'exécution par lesdits sous-traitants. Dans le cas où le Client refuse le recours à un sous-traitant donné, il/elle doit en avvertir McAfee dans les plus brefs délais, et au plus tard dans les dix (10) jours ouvrés suivant la notification. Toute communication prévue au titre de la présente clause doit être fournie aux contacts précisés au titre du CDC.

3. Taxes. Le Client s'engage à verser toutes les taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes dues en application de la juridiction locale, quelle que soit leur désignation, et qui sont imposées ou prélevées en rapport avec les Services, à l'exclusion des taxes reposant sur les revenus nets de McAfee.

4. Accès. Le Client est tenu d'assurer à McAfee un accès suffisant à titre gracieux, sécurisé et immédiat à ses

systèmes et réseaux informatiques afin de faciliter l'exécution des Services.

5. Droits de propriété. McAfee reconnaît les droits de propriété du Client et de ses concédants quant aux œuvres d'auteur préexistantes fournies par le Client à McAfee en vertu des présentes (l'« **IP client** »). Sauf disposition expresse contraire du CDC, tous les brevets, droits d'auteur, marques commerciales ou secrets commerciaux, et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle sous-jacent, notamment, les inventions, les dessins et modèles, les œuvres susceptibles d'être protégées par des droits d'auteur, les marques commerciales, les secrets commerciaux, les propositions, les processus et les idées en rapport avec les Services réalisés conformément aux présentes sont détenus par McAfee (les « Matériels McAfee »). Le présent Accord ne décrit pas d'œuvre sur commande. McAfee détient tous les droits, titres et intérêts sur l'ensemble de la propriété intellectuelle développée par McAfee dans le cadre des Services. Nonobstant la détention des éléments susmentionnés par McAfee et soumis aux présentes et au paiement des frais applicables définis dans le CDC ou la Commande client, McAfee accorde au Client une licence non exclusive, gratuite et pour la durée des droits d'auteur en vertu des droits d'auteur, des secrets commerciaux et brevets une indemnisation en cas de contrefaçon sur les seuls livrables en vue d'utiliser, de reproduire, de réaliser, de consulter, de distribuer, de modifier, de fabriquer, de vendre, de proposer en vente et d'importer lesdits livrables, et dans la mesure où la licence susmentionnée s'applique uniquement aux livrables dans la forme dans laquelle McAfee les a fournis à l'origine au Client. Aux fins de la présente clause, l'expression « Actions en contrefaçon de brevets sous licence » désigne les actions sur les brevets (a) que McAfee détient ou a le droit de concéder en licence et (b) qui portent sur des livrables, dans leur forme d'origine telle que fournie par McAfee au Client et non modifiée.

Sauf disposition expresse contraire des présentes, McAfee n'accorde aucun droit ni aucune licence en vertu du présent Accord à l'égard des informations propriétaires ou brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle détenus ou contrôlés par McAfee. Toute autre licence soumise auxdits droits de propriété intellectuelle doit être expresse, faite par écrit et signée par un agent McAfee agréé.

McAfee et ses fournisseurs sont le(s) propriétaire(s) exclusif(s) de tous les droits, titres et intérêts (y compris des droits d'auteur, des secrets commerciaux et des brevets) sur tous les livrables, notamment tout document, tout logiciel, toute modification ou toute œuvre dérivée de ceux-ci créée par McAfee ou pour son compte. Le Client reconnaît par les présentes la propriété de McAfee et/ou de ses fournisseurs à l'égard des droits d'auteur, des secrets commerciaux et d'autres droits de propriété intellectuelle liés auxdits supports.

6. Indemnités. McAfee s'engage à indemniser et, à son choix, à défendre le Client contre les réclamations formulées à son encontre dans toute poursuite ou procédure relative à une violation directe de brevet ou de droit d'auteur, ou au détournement de secrets commerciaux de McAfee, invoqués au titre (i) des Services ou (ii) au titre

Conditions des services professionnels McAfee

des Matériels McAfee, dans chaque cas individuellement et non en combinaison avec quoi que ce soit, dans l'état et sous la forme fournie par McAfee au titre du CDC ou de la Commande client. Nonobstant toute autre disposition du CDC ou de la Commande client, McAfee n'a aucune obligation d'indemniser ou de défendre les réclamations suivantes : (i) celles ayant pour base des éléments ou fonctionnalités dans les Services ou des Matériels McAfee, ou leur fonctionnement, et qui sont attribuables en tout ou en partie à l'inclusion par McAfee des logiciels, des services ou d'autres technologies ou supports fournis par le Client à McAfee, ou conformément aux conceptions, spécifications ou instructions du Client, notamment l'inclusion des logiciels, des services ou d'autres technologies ou supports fournis par le Client ou inclus à sa demande ; (ii) celles ayant pour base des Services ou des Matériels McAfee et qui sont attribuables en tout ou en partie à la modification des Services ou Matériels McAfee par toute personne autre que McAfee, ou contre l'utilisation des Services ou Matériels McAfee, quand cette utilisation est contraire à sa spécification ou aux instructions d'utilisation ; (iii) celles qui ont pour base la combinaison des Services ou Matériels McAfee avec quoi que ce soit ; (iv) celles fondées sur une allégation selon laquelle les Services ou Matériels McAfee mettent en œuvre ou respectent, en totalité ou en partie, tels que livrés ou lorsqu'ils sont utilisés, une spécification technologique élaborée par un groupe sponsorisé par le gouvernement ou le secteur, un groupe formé contractuellement ou tout organisme similaire qui se consacre à l'élaboration de telles spécifications à utiliser par d'autres entités ; (v) celles comprenant une allégation selon laquelle McAfee, le Client ou les Services ou des Matériels McAfee commettent une violation indirecte, notamment en induisant une violation commise par un tiers ou en y contribuant ; (vi) toute réclamation (telle qu'une demande reconventionnelle) effectuée en réponse à une poursuite ou procédure engagée en premier lieu par le Client alléguant une violation de brevet ; (vii) celles qui comprennent une allégation selon laquelle les Services ou Matériels McAfee exploitent, en totalité ou en partie, tels que livrés ou lorsqu'ils sont utilisés, toute technologie de décompilation, compilation ou transcodage de médias (par exemple, en utilisant un codec audio ou vidéo) ; et (viii) celles qui affirment que le Client a délibérément commis une violation. McAfee s'engage à respecter ses obligations au titre du présent Article 6 sous réserve que le Client s'engage à alerter immédiatement, sans délai et par écrit McAfee de l'existence d'une réclamation et qu'il accorde à McAfee le contrôle exclusif de la défense de tout règlement de la réclamation. Il incombe au Client de coopérer pleinement et en temps opportun avec McAfee et lui fournir toute information et assistance raisonnable. McAfee n'est responsable d'aucuns frais, coût ou transaction engagé ou conclue par le Client sans l'accord préalable écrit de McAfee. A sa discrétion, McAfee contrôle et assure seul la défense et tout règlement des demandes d'indemnisation. McAfee peut, à sa seule discrétion et à ses frais : (i) procurer au Client le droit de continuer à utiliser les Services ou les Matériels McAfee concernés ; (ii) remplacer les Services ou les Matériels McAfee concernés par des Services ou des Matériels McAfee ne constituant pas une violation aux droits susvisés ; (iii) modifier les Services ou les

Matériels McAfee concernés de sorte à mettre un terme au manquement ; ou (iv) résilier la prestation des Services ; et, si les frais sont versés avant l'exécution des Services, McAfee remboursera la valeur résiduelle des frais engagés par le Client pour les Services concernés, amortie selon une méthode d'amortissement linéaire sur une période de trois (3) ans à compter de la date d'exécution des Services. Le dédommagement susmentionné est personnel au Client. Ce dernier ne peut pas céder, transférer ou répercuter ledit dédommagement à ses clients. Le Client s'engage à aviser ses clients qu'ils doivent s'adresser uniquement au Client pour tout dédommagement relatif à toute réclamation liée à une violation dirigée contre les Services ou les Matériels McAfee acquis auprès du Client. Ce qui précède énonce l'intégralité des obligations de McAfee et le recours exclusif du Client pour les réclamations de violation de brevet ou de droit d'auteur, ou de détournement de secrets commerciaux, par les Services ou Matériels McAfee.

7. Confidentialité. L'expression « Informations confidentielles » désigne toute information (i) qui est désignée comme « confidentielle » ou un terme similaire au moment de sa divulgation et, si elle est verbale ou visuelle, ladite information est confirmée comme confidentielle par la partie divulgateuse par écrit dans un délai de quinze (15) jours à compter de la divulgation ; ou (ii) que la partie récipiendaire doit raisonnablement considérer comme confidentielle du fait des circonstances liées à la divulgation. Chaque partie convient de ne pas divulguer lesdites Informations confidentielles à un tiers quelconque pendant une durée de cinq (5) ans suivant la date de la divulgation. Il incombe à chaque partie de prendre des précautions raisonnables afin d'empêcher toute divulgation à un tiers quelconque, au moins aussi importantes que les précautions qu'elle prend pour protéger ses propres informations confidentielles. Les Informations confidentielles n'incluent en aucun cas les informations qui (i) étaient au préalable connues de la partie récipiendaire, (ii) sont obtenues auprès d'un tiers sans restriction similaire, (iii) sont ou deviennent accessibles au public par d'autres moyens que par la divulgation non autorisée, (iv) sont développées de façon indépendante par la partie récipiendaire sans utiliser les Informations confidentielles, (v) sont approuvées par écrit pour publication, ou (vi) doivent être divulguées en vertu d'une quelconque ordonnance du tribunal, à condition que la partie récipiendaire avertisse la partie divulgateuse d'une telle demande dans les meilleurs délais. L'une ou l'autre des parties peut divulguer les Informations confidentielles aux auditeurs et McAfee, aux entreprises de son groupe, dans le cadre d'une obligation de confidentialité au moins aussi rigoureuse. McAfee peut partager les Informations confidentielles avec ses sous-traitants impliqués dans la livraison des Services sous réserve que (i) cela soit uniquement en cas de nécessité absolue et (ii) lesdits sous-traitants soient soumis aux conditions de confidentialité susmentionnées au moins aussi rigoureuses que celles définies aux présentes.

8. Garantie. McAfee garantit que les Services seront réalisés d'une manière professionnelle et ce conformément aux normes du secteur. SAUF STIPULATION EXPRESSE CONTRAIRE PRÉSENTES, MCAFEE N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NE

Conditions des services professionnels McAfee

GARANTIT EN AUCUN CAS QUE (i) LES SERVICES DÉTECTENT LA TOTALITÉ DES VULNÉRABILITÉS ; (ii) LES SERVICES FONCTIONNENT DE MANIÈRE CONTINUE ; (iii) LES SERVICES SOIENT DISPONIBLES À 100 % ; OU (iv) LES SERVICES SOIENT EXEMPTS DE TOUTE ERREUR. MCAFEE DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE TITRE. MCAFEE S'ENGAGE À UTILISER TOUS LES MOYENS RAISONNABLES POUR GARANTIR QUE TOUTES LES INFORMATIONS QUE MCAFEE FOURNIT OU MET À LA DISPOSITION SONT CORRECTES. TOUTEFOIS, SAUF EN CAS DE NÉGLIGENCE GRAVE OU D'ACTES VOLONTAIRES, LE CLIENT RECONNAÎT QUE MCAFEE NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR, OMISSION OU INEXACTITUDE À L'ÉGARD DESDITES INFORMATIONS.

9. Recours exclusif. Le recours exclusif du Client en cas de manquement à la garantie et l'entière responsabilité de McAfee au titre de l'exécution des Services par McAfee sont limités à la réexécution des Services. Si McAfee n'arrive pas à réexécuter les Services, McAfee s'engage à rembourser les frais engagés par le Client pour les Services insuffisants. McAfee ne peut être tenu responsable desdits manquements de garantie que si le Client en avise par écrit McAfee dans les trente (30) jours à compter de l'exécution des Services.

10. Limitation de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE MCAFEE POUR TOUT DOMMAGE DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION OU D'UNE ACTION EN JUSTICE QUELCONQUE EN RAPPORT AVEC LES SERVICES OU LES LIVRABLES EST LIMITÉE AU MONTANT RÉELLEMENT VERSÉ PAR LE CLIENT POUR LES SERVICES APPLICABLES. MCAFEE NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF, DE TOUT MANQUE À GAGNER OU DE TOUTE PERTE DE DONNÉES, MÊME SI MCAFEE A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. Aucune disposition qui précède ni aucune autre clause du présent Accord ne peuvent exclure ou limiter en aucune manière la responsabilité de McAfee en cas de décès ou de blessure résultant d'une négligence, d'une faute intentionnelle ou d'une préméditation de McAfee.

11. Assurance. Chaque partie doit souscrire et maintenir une assurance avec une couverture au moins équivalente à celle qu'une entreprise prudente souscrirait dans des circonstances similaires ou tel que requis par la loi, et s'engage à fournir des détails à la demande.

12. Résiliation et replanification. En cas de manquement substantiel aux présentes par l'une des parties, la partie non fautive peut mettre fin au présent Accord sous réserve d'un préavis écrit de trente (30) jours, à moins que la partie fautive ait remédié au manquement avant l'expiration dudit délai. Tous les termes, qui, de par leur nature, sont prolongés au-delà de la résiliation restent en vigueur jusqu'à leur exécution. Le Client est autorisé à planifier à nouveau une mission de conseil une fois sans frais supplémentaires, sous réserve de respecter un préavis d'au moins dix (10) jours ouvrés. Dans tous les cas, le présent Accord peut être résilié pour convenance sous réserve d'un préavis écrit de soixante (60) jours. En cas de résiliation pour convenance, les parties

conviennent que (i) McAfee n'est plus tenu de fournir des Services au Client à moins que cela ait été prévu pendant la durée des présentes, et (ii) toutes les commandes de Services telles qu'effectuées par le Client et acceptées par McAfee avant la date effective de la résiliation doivent rester en vigueur, exigibles et payables conformément au CDC ou à la Commande client appropriée.

13. Avis et rapports. Tout avis en vertu des présentes ou du CDC doit être fait par écrit. Le Client doit signer un rapport présenté par McAfee décrivant l'exécution des Services dans le cadre du projet. Ledit rapport est considéré comme accepté s'il n'est pas renvoyé par le Client dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception.

14. Usage interne et cession. Tous les Services sont mis à la disposition du Client pour ses propres besoins commerciaux internes et non au profit de tiers. La cession du présent Accord est interdite sans le consentement écrit exprès de l'autre partie. Toutefois, McAfee peut céder le présent Accord suite à une fusion ou tout autre regroupement d'entreprises dans lequel McAfee ne constitue pas l'entité bénéficiaire.

15. Droits des tiers. Le présent Accord est conclu au profit des parties contractantes, ainsi que (le cas échéant) de leurs successeurs et ayants droits légitimes, et il n'est pas conclu pour bénéficier à qui que ce soit d'autre ou être applicable par toute autre personne.

16. Protection des données. Le Client déclare et garantit qu'il/elle a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour communiquer les données personnelles (tel que requis par les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données sur le Territoire) à McAfee et que McAfee peut légalement détenir et traiter les données personnelles conformément aux présentes. Le Client est considéré comme le Responsable de traitement.

17. Droit applicable. Le présent Accord et tout litige ou toute réclamation découlant des présentes ou liée à celles-ci ou à son objet ou sa formation (notamment tout litige ou toute réclamation non contractuelle) sont régis par les lois du pays concerné (tel que défini dans le Tableau du territoire) et interprétés en vertu de celles-ci. **Les parties conviennent de manière irrévocable que les tribunaux dudit pays concerné** (tel que défini dans le Tableau du territoire ci-dessous) sont seuls compétents en cas de litige ou de réclamation découlant du présent Accord ou liée à celui-ci ou à son objet ou sa formation (notamment tout litige ou toute réclamation non contractuelle).

18. Exportations et blanchiment d'argent. Le Client accepte de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière d'importations et d'exportations dans le cadre de l'utilisation du Support McAfee. Le Client convient également de respecter les conditions générales de paiement définies dans la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent (tel que fourni par McAfee ponctuellement). Tout non-respect desdites conditions générales peut entraîner le refus de McAfee d'accepter les modes de paiement du Client.

19. Intégralité de l'Accord. Les présentes Conditions et, le cas échéant, le CDC s'y rapportant constituent l'intégralité de l'accord entre les parties, et remplace ou

Conditions des services professionnels McAfee

annule tout autre accord antérieur sur le sujet, dont notamment les conditions générales d'achat du Client ou toute autre condition pré imprimée sur la Commande Client, nonobstant toute affirmation verbale contraire. Si applicable, en cas de conflit entre les présentes Conditions et tout CDC, les conditions du CDC prévalent. Toutes les modifications des présentes Conditions doivent être effectuées par écrit et être signées par les deux parties. Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas exercer l'un des droits prévus dans le présent Contrat n'est pas réputé constituer une renonciation à tout droit prévu aux présentes. Si l'une des dispositions, en tout ou en partie, des présentes Conditions est reconnue non valide ou non applicable, elles sont écartées et les autres dispositions des présentes demeurent pleinement valides et en vigueur.

20 FORCE MAJEURE.

En cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté des parties contractantes, susceptibles d'empêcher ou de restreindre considérablement l'exécution des obligations en vertu du présent Accord, et qui seraient interprétées comme un cas de force majeure dans le cadre des pratiques commerciales normales, la partie subissant la force majeure doit en notifier l'autre partie sans retard injustifié. Les obligations de la partie subissant la force majeure doivent être suspendues pendant la durée desdites circonstances exceptionnelles. Les obligations de l'autre partie doivent également être suspendues pour la même durée. En cas de cas de force majeure, chacune des parties peut renoncer au présent Accord, sous réserve d'un préavis écrit de dix (10) jours, avec le consentement de l'autre partie ou si ladite situation dure ou devrait durer pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter du moment où la situation est survenue. Si le présent Accord est résilié conformément aux dispositions de la présente clause, McAfee sera en droit de requérir le paiement de toute ou partie des Services exécutés au titre des présentes.. Les cas de force majeure n'accordent pas aux parties des droits autres que ceux spécifiés aux présentes.

21. Conditions supplémentaires liées aux Services de formation : Au-delà du présent Accord, les conditions suivantes s'appliquent en sus aux seuls aux Services de formation commandés par le Client :

21.1 Tous les frais de formation doivent être perçus par McAfee au moins quatorze (14) jours avant le début de la session de formation concernée. Au moment du paiement, si le Client annule la formation et que ledit préavis est reçu moins de sept (7) jours avant le début de la session de formation, McAfee a le droit de percevoir la totalité des frais en rapport avec la session de formation annulée (y compris la facturation dudit montant, le cas échéant).

Si le Client annule la formation par écrit à tout moment entre sept (7) et quatorze (14) jours à compter du début de la session de formation, McAfee peut facturer au Client cinquante (50) % des frais pour la session de formation. Aucuns frais d'annulation n'est requis en cas d'annulation effectuée moyennant un préavis de plus de quatorze (14) jours. Pour la session de formation concernée, le Client peut remplacer les participants par tout autre

employé disposant de qualifications fondamentalement équivalentes requises pour la participation à ladite session.

Si McAfee annule la session de formation et que McAfee n'est pas en mesure d'assurer une session de formation de substitution adéquate, McAfee est tenu de rembourser le Client les frais de formation versés par ce dernier. Pour éviter toute ambiguïté, McAfee n'est pas responsable des frais de voyage et d'hébergement associés à ladite annulation.

Toutes les sessions liées aux Services de formation doivent être réservées par le Client ou fixées dans un délai d'un (1) an à compter de la date de facturation de McAfee. Faute de quoi, McAfee peut, à sa seule discrétion, annuler la partie des Services de formation qui n'a pas été réservée ou fixée par le Client. Le Client convient que tous les frais versés en vertu des présentes ne sont pas remboursables de quelque sorte que ce soit, y compris sous forme d'avoir..

21.2 McAfee s'engage à confirmer les Services de formation au Client avant le début de la session de formation.

21.3 Les frais versés pour les Services de formation assurés dans les centres de formation de McAfee couvrent les frais du formateur, l'utilisation des systèmes de formation, des rafraîchissements en quantité raisonnable et les supports de formation destinés aux participants. McAfee ne peut être tenu responsable des frais de voyage et d'hébergement encourus par le Client dans le cadre de participation à la session de formation concernée. Sauf indication contraire, tous les Services de formation sont dispensés en anglais.

21.4 McAfee se réserve le droit de faire appel à des formateurs remplaçants, de modifier le contenu légèrement et d'apporter des modifications aux dates et lieux sur préavis au Client. Si le Client ne peut pas maintenir sa participation en raison desdites modifications, il/elle peut réserver de nouveau une autre session de formation disponible. McAfee ne peut être tenu responsable de tous les frais du Client associés à la replanification.

Le Client peut replanifier la session de formation, sous réserve de disponibilité, sous réserve du respect d'un préavis écrit de quatorze (14) jours.

21.5 McAfee se réserve le droit de refuser ou de restreindre les Services de formation si un participant du Client ne remplit pas les conditions nécessaires pour la session de formation concernée. En outre, McAfee peut refuser, restreindre ou annuler les Services de formation si un participant du Client, selon l'opinion de McAfee, affiche un comportement déraisonnable ou est considéré comme violent, injurieux ou perturbateur. Dans les cas susmentionnés dans le présent Article 21.5, le Client n'a pas droit au remboursement ou à des frais d'annulation.

21.6 Tous les supports et systèmes de formation fournis par McAfee dans le cadre des Services de formation sont proposés « en l'état », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse, implicite, légale ou autre, notamment en rapport avec la qualité, la fiabilité, la ponctualité, l'utilité, la suffisance et l'exhaustivité.

Conditions des services professionnels McAfee

ANNEXE A

Tableau du territoire

Région	Territoire	Entité McAfee	Lois et tribunaux compétents
NA	Canada	McAfee Canada ULC	Ontario
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Italie	McAfee Italy S.r.l.	Italie
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	France	McAfee France S.A.S.	France
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Espagne	McAfee Security Spain, S.L.	Espagne
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Allemagne	McAfee Germany GmbH	Allemagne
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Autriche	McAfee Austria GmbH	Autriche
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Suisse	McAfee Switzerland GmbH	Suisse
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Royaume-Uni	McAfee Security UK Ltd	Angleterre
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Suède	McAfee Sweden Aktiebolag	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Finlande	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Pays-Bas	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Afrique du Sud	McAfee Security South Africa Proprietary Limited	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Danemark	McAfee Security Denmark, filial af McAfee Netherlands B.V., Hollande	Danemark
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Turquie	McAfee Turkey Guvenlik Hizmetleri Limited Sirketi	Turquie
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Dubaï	McAfee Netherlands B.V. – Dubai Branch	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Israël	McAfee (Israel) Ltd	Israël
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Arabie saoudite	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Belgique	McAfee Belgium	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Pologne	McAfee Security Poland spółka z ograniczoną odpowiedzialnością	Pays-Bas
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	République d'Irlande	McAfee Ireland Limited	Irlande
EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique)	Tous les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique non explicitement listés ci-dessus	McAfee Netherlands B.V.	Pays-Bas
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Australie	McAfee Security Australia Pty Ltd	Nouvelles-Galles du Sud, Australie
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Chine – Beijing	McAfee (Beijing) Security Software Co. Ltd.	Singapour
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Nouvelle-Zélande	McAfee Security New Zealand	Singapour
APAC (Asie-Pacifique hors Japon)	Singapour et reste de l'APAC	McAfee (Singapore) Pte Ltd	Singapour
JAPON	Japon	McAfee Co., Ltd.	Japon